

Le 27 avril 2020  
L'Honorable Blaine Higgs, député  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick  
[premier@gnb.ca](mailto:premier@gnb.ca)

**Objet: Unifor demande aux premiers ministres provinciaux d'offrir une assurance-médicaments d'urgence pour tous**

Monsieur le Premier ministre,

Depuis que la COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale, le Canada et le reste du monde ont réagi à ce qui restera certainement dans les mémoires comme la plus grande crise sanitaire, sociale et économique de notre époque.

Les gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, ont en effet pris des mesures d'urgence importantes pour faire face à la pandémie. Toutefois, alors que la crise se poursuit, nous vous demandons instamment de vous attaquer à l'un des problèmes les plus flagrants et les plus urgents auxquels la population du Nouveau-Brunswick est confrontée : le manque d'accès aux médicaments sur ordonnance.

Avant la pandémie de la COVID-19, plus de 8 millions de Canadiennes et Canadiens n'avaient pas d'assurance-médicaments et environ 3 millions de Canadiennes et Canadiens ne prenaient pas les médicaments prescrits par leur médecin parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. En quelques semaines, des millions de Canadiennes et Canadiens ont été mis à pied et peu d'entre eux ont bénéficié de prestations de soins de santé pour traverser cette crise.

Le Nouveau-Brunswick dispose d'un certain nombre de programmes publics ciblés pour la couverture des médicaments. Il s'agit notamment du Plan de médicaments du Nouveau-Brunswick (pour les personnes non couvertes par un régime privé ou gouvernemental, à quelques exceptions près) et du Programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick (pour des groupes de bénéficiaires spécifiques).

Compte tenu de l'impact dévastateur de la COVID-19 sur les emplois et les revenus au Nouveau-Brunswick, de nombreuses personnes sont laissées pour compte et ne peuvent peut-être pas se permettre les médicaments dont elles ont besoin. La province a fait le bon choix en décidant d'annuler la directive du Collège des pharmaciens du Nouveau-Brunswick visant à

limiter temporairement à 30 jours le renouvellement des ordonnances. Cette restriction a eu un impact important sur les résidents à faible revenu et les personnes âgées.

Cependant, nous devons aider ceux qui ont perdu leur assurance au travail et d'autres qui ne peuvent pas se permettre les frais d'exécution d'ordonnance, les primes, les franchises ou les co-paiements des programmes provinciaux de médicaments existants. Le manque d'accès aux médicaments sur ordonnance pendant cette crise devrait être traité comme une urgence sanitaire supplémentaire.

Unifor demande au gouvernement provincial de prendre les mesures d'urgence suivantes pour que les Néo-Brunswickois aient immédiatement accès aux médicaments sur ordonnance:

- 1) Travailler en coordination avec le gouvernement fédéral et fournir les ressources nécessaires pour adapter les programmes provinciaux existants d'assurance-médicaments afin de couvrir tous les travailleuses et travailleurs mis à pied.
- 2) Supprimer tous les frais d'exécution d'ordonnance, les primes, les franchises ou les co-paiements pour les personnes couvertes par les programmes provinciaux d'assurance-médicaments.
- 3) S'assurer que si un travailleur doit prendre un congé pour une mise en quarantaine ou une auto-isolement liée à la COVID-19, il conserve son assurance-médicaments de son employeur ou est admissible à la couverture des programmes provinciaux d'assurance-médicaments.

En ce moment, de nombreuses personnes sont confrontées au choix entre mettre de la nourriture sur la table, garder un toit au-dessus de leur tête et payer les médicaments dont elles ont besoin pour rester en bonne santé. Ce sont des choix que personne ne devrait être obligé de faire.

Sincèrement,



Linda MacNeil  
Directrice de la région de l'Atlantique d'Unifor

cc. The Honourable Trevor Holder, M.L.A., Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour, The Honourable Hugh Flemming, M.L.A., Minister of Health

LM/kcope343